



ENERGY

SOMMAIRE

ORDRE DU JOUR	03
A PROPOS DE VIVO ENERGY	04
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE	05
COMITÉ DE DIRECTION DE VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE	05
COMMISSAIRES AUX COMPTES	05
LE MOT DU PRÉSIDENT	06
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE	09
RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2018	14
2.1 - L'environnement socio-économique	
2.2 - Evolution des Cours de Vivo Energy CI sur l'année 2018	
2.3 - Les performances en matière d'Hygiène, Sécurité, Sûreté, Et de Protection de l'Environnement (HSSE)	
2.4 - Les activités Ventes	
2.5 - Les résultats financiers	
2.6 - Proposition d'affectation du résultat	
2.7 - Rendement de l'Action Vivo Energy CI	
RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018	31
PROJETS DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019	44

ORDRE DU JOUR

1. Rapport du Président du Conseil d'Administration à L'Assemblée Générale Ordinaire - Exercice clos le 31 décembre 2018
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018
3. Rapports général et spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2018
4. Approbation des comptes et des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2018
5. Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2018
6. Quitus de leur gestion aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes
7. Ratification de nomination et renouvellement de mandats d'Administrateurs
8. Indemnités de fonction du Conseil d'Administration
9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

A PROPOS DE VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE

Vivo Energy Côte d'Ivoire est l'entreprise qui distribue et commercialise les carburants et lubrifiants de marque Shell en Côte d'Ivoire.

Elle a été fondée en mars 2012.

Chez Vivo Energy Côte d'Ivoire, nous sommes fiers

d'investir dans notre personnel. Notre entreprise compte plus de 120 employés et fournit des emplois indirects à plus de 1 000 personnes.

Nous veillons à ce que notre capital humain bénéficie de programmes de motivation intéressants, d'un environnement de travail sûr et sain et de moyens adéquats pour atteindre d'excellents résultats. A ce titre, nous disposons d'un centre de formation qui est un véritable cadre d'apprentissage moderne, accessible à nos employés et à l'ensemble de nos partenaires.

Nous avons initié depuis 2012 un programme de développement de jeunes talents qui facilite l'accès à l'emploi pour des jeunes diplômés.

Nous sommes réputés pour les standards que nous défendons en matière de santé, sûreté, sécurité et environnement. Nous nous efforçons par ailleurs d'être des acteurs importants de développement durable à travers trois axes d'intervention :

1) Nous contribuons à fournir l'énergie dont la Côte d'Ivoire a besoin pour son développement avec des produits et services Shell de haute qualité.

2) Nous travaillons pour améliorer l'empreinte carbone de nos opérations en utilisant moins d'énergie, d'eau et de ressources annexes.

3) Nous recherchons constamment les moyens d'améliorer nos performances sociales en travaillant en harmonie avec les communautés dans lesquelles nous sommes implantés et en créant pour elles des avantages économiques durables.

Notre entreprise appartient au groupe Vivo Energy.

Avec pour vision de devenir la société d'énergie

la plus respectée d'Afrique, Vivo Energy, société qui distribue et commercialise les carburants et lubrifiants Shell, a été fondée en 2011.

Vivo Energy est le groupe dynamique derrière les marques Shell et Engen en Afrique.

Vivo Energy exerce ses activités et commercialise ses produits dans des pays d'Afrique du nord, de l'ouest, de l'est et australe. Le Groupe possède un réseau de plus de 2000 stations-service dans 23 pays et exporte des lubrifiants vers plusieurs autres pays africains.

Il propose des carburants, lubrifiants, services de paiement par carte, boutiques et autres services, comme les vidanges et le lavage des voitures. Il fournit également aux entreprises des carburants, lubrifiants et gaz de pétrole liquéfié (GPL) dans divers secteurs, comme la marine, les mines et la manufacture. Le carburant d'aviation est vendu à ses clients dans les aéroports, grâce à un partenariat avec Vitol Aviation.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE

KONAN-YAHAUT Franck

Président du Conseil d'Administration

CHAABOUNI Mohamed

Administrateur représentant Vivo Energy

KEBE Arnaud

Administrateur représentant Vivo Energy

GBONGUE Robert

Administrateur représentant Vivo Energy

COULIBALY Saïbou

Administrateur représentant Vivo Energy

KONE Yah Mariama

Administrateur représentant le Ministère du Commerce

DOSSO Inza

Administrateur représentant Petroci Holding

COULIBALY épouse DIAKITE Dohopieri Siramane Mariam

Administrateur représentant le Ministère du Pétrole, de l'Energie et du développement des Energies Renouvelables

OUATTARA Seydou

Administrateur représentant l'AASCOT

COMITÉ DE DIRECTION DE VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE

CHAABOUNI Mohamed

Directeur Général de Vivo Energy Côte d'Ivoire

KEBE Arnaud

Directeur Financier de Vivo Energy Côte d'Ivoire

COULIBALY Saïbou

Directeur des Ventes Pays de Vivo Energy Côte d'Ivoire

SERI Armand

Directeur des Opérations de Vivo Energy Côte d'Ivoire

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers SA

Immeuble « Alpha 2000 », 23ème étage,
Rue Gourgas, Plateau - 01 BP 1361 Abidjan 01

Cabinet AUDIREC

Immeuble Almira,
II-Plateaux - 11 BP. 36 Abidjan 11

LE MOT DU PRÉSIDENT

Franck Konan-Yahaut



Chers actionnaires,

C'est en partie pour vous que nous avons pris le pari de devenir la société d'énergie la plus respectée du marché.

Nous comprenons que parmi les conditions pour relever ce défi figurent les affaires faites dans le respect des règles, ainsi que la création de nouvelles références en matière de qualité, d'excellence, de sécurité et de responsabilité sur le marché de l'énergie. Nous misons aussi sur l'optimisation du potentiel de nos employés et de nos partenaires commerciaux.

Dans ce contexte, nos résultats en 2018 ont confirmé la pertinence de notre stratégie fondée sur la force de notre réseau et notre offre de services enrichie.

Nous pouvons être fiers de trois réalisations majeures, qui ont favorisé la croissance de notre activité l'année passée.

Premièrement, le développement du réseau avec l'ajout d'une dizaine de stations-service, qui conforte notre position de Leader en termes de couverture géographique ;

Deuxièmement, la croissance de l'activité Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL), qui nous a permis d'acquérir dix points de parts de marché en quatre ans ;

Et troisièmement, la diversification de notre offre en station-service, qui s'est matérialisée par des accords de partenariats signés tant avec des marques locales, qu'avec des marques internationales.

Notre expertise en matière de Santé, Sûreté, Sécurité et Environnement (SSSE) vient s'ajouter à ces bonnes performances. En effet, nous avons réussi à atteindre notre objectif zéro accident, ce qui est primordial compte tenu de la complexité et de la sensibilité de nos opérations.

De façon générale, en 2018 nous avons consolidé les bases d'une croissance solide pour notre entreprise.

Aujourd'hui, nous voulons capitaliser sur ces atouts afin de nous démarquer sur deux axes d'avenir pour le développement de Vivo Energy Côte d'Ivoire : l'efficacité énergétique et l'innovation.

Il s'agit là d'enjeux importants pour notre engagement sociétal aux côtés de l'État et des collectivités locales.

Nous avons ainsi abordé l'année 2019 avec sérénité, forts d'une équipe dirigeante renouvelée et certains de la qualité de notre stratégie.

Nous tenons à vous exprimer nos remerciements pour la confiance que vous placez en Vivo Energy Côte d'Ivoire et vous donnons l'assurance que nous ne ménageons aucun effort pour la mériter entièrement.

Cordialement,

Franck Konan-Yahaut
Président du Conseil d'Administration



RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018)

Abidjan, le 27 juin 2019

A l'attention de L'Assemblée Générale Ordinaire du 27/06/2019

Objet : Rapport du Président du Conseil d'Administration à L'Assemblée Générale Ordinaire - Exercice clos le 31 décembre 2018

En application des dispositions de l'Acte Uniforme révisé de l'OHADA, nous avons l'honneur de vous adresser le rapport susvisé en notre qualité de Président du Conseil d'Administration de la société Vivo Energy Côte D'Ivoire, et ce dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

I. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques :

L'environnement de contrôle de Vivo Energy s'appuie en premier lieu sur son Code de conduite qui, outre la sécurité, énonce les valeurs du Groupe et les principes d'action en matière de sécurité, sûreté, protection de la santé et de l'environnement. Cette ligne de conduite développe et entretient des liens de confiance entre Vivo Energy CI et ses salariés mais aussi ses parties prenantes.

Les objectifs opérationnels mettent l'accent sur la définition et l'utilisation efficace des ressources humaines, financières et techniques. Ils sont notamment formalisés à l'occasion des exercices budgétaires et du plan à long terme et ils font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du processus d'auto-évaluation.

Le suivi des objectifs opérationnels (financiers et non financiers) permet la prise de décision et le suivi de la performance des activités à chaque niveau de l'organisation.

Le Groupe Vivo Energy a développé un cadre de contrôle en ligne avec les évaluations de risques réalisées, mettant en place les actions nécessaires pour répondre aux risques spécifiques en déployant des règles de niveau Groupe. Ces actions doivent réduire la probabilité d'occurrence des risques et leurs conséquences possibles. Elles couvrent également les principaux processus externalisés via des contrats de sous-traitance.

En Matière de Risques environnementaux

Vivo Energy CI est en ligne avec les prescriptions du Groupe.

En effet, Le groupe s'est doté d'une charte Sécurité Santé Environnement qui précise les principes fondamentaux applicables concernant la protection des personnes, des biens et de l'environnement et couvre également les aspects sûreté et hygiène.

En Matière de Risques éthiques et de non-conformité

- Prévention de la Fraude

Le groupe déploie chaque année un programme de prévention et de lutte contre la fraude et a mis en place un ensemble d'actions et de moyens de contrôle contribuant à prévenir, détecter et limiter les différents types de fraude. Il s'appuie pour ce faire sur les valeurs et principes de comportement décrits dans son Code de conduite, ainsi qu'à travers des formations annuelles.

- Prévention des risques de corruption

La Direction générale réaffirme régulièrement le principe de zéro tolérance en matière de corruption.

Tous les mouvements et flux sont suivis à travers les différents contrôles mis en place par la Direction financière. Ainsi, des réunions d'anticipation et de prises d'actions correctives sont organisées tous les mois sous la supervision du Directeur Financier. Aussi, un Reporting financier mensuel aux normes IFRS est remonté au Groupe.

2. Composition du Conseil d'Administration :

Notre Conseil d'Administration est composé de 9 administrateurs, notamment Messieurs :

- 1) **KONAN-YAHAUT Franck** : Président du Conseil d'Administration
- 2) **CHAABOUNI Mohamed** : Administrateur représentant Vivo Energy
- 3) **KEBE Arnaud** : Administrateur représentant Vivo Energy
- 4) **GBONGUE Robert** : Administrateur représentant Vivo Energy
- 5) **COULIBALY Saïbou** : Administrateur représentant Vivo Energy
- 6) **COULIBALY épouse DIAKITE Dohopieri Siramane Mariam** : Administrateur représentant le Ministère de l'Energie et du développement des Energies Renouvelables
- 7) **OUATTARA Seydou** : Administrateur représentant l'AASCOT à la BRVM
- 8) **KONE Yah Mariama** : Administrateur représentant le Ministère du Commerce (à entériner par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire)
- 9) **DOSSO Inza** : Administrateur représentant Petroci Holding

3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'Administration sont fixées par les statuts de Vivo Energy CI et son fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme et aux stipulations des statuts, le conseil d'administration se réunit aussi souvent que nécessaire. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par le Président, par tous moyens, même verbalement au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le conseil ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents. Les décisions du conseil d'Administration sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

Conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme, le conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, par l'Acte Uniforme et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède en outre aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Pour chaque Conseil d'Administration un ordre du jour est établi et adressé à chaque administrateur avec sa convocation. En outre les Administrateurs reçoivent tous documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les séances du Conseil d'Administration sont présidées par le Président du Conseil d'Administration et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le Conseil peut déléguer pour une durée qu'il fixe, un autre administrateur dans cette fonction.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux qui sont remis aux administrateurs dans les meilleurs délais et au plus tard lors de la convocation du prochain conseil d'Administration.

4. Limites spécifiques des pouvoirs du DG

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la direction générale de la société et il la représente dans ses rapports avec les tiers. Il jouit à cet effet des pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs que l'Acte Uniforme attribue expressément aux assemblées générales et au conseil d'Administration, ainsi que des dispositions concernant les cautions, avals et garanties.

5. Dispositions du code de gouvernance

L'entreprise est gouvernée selon le Manuel des pouvoirs et Latitudes (MOA).

6. Modalités de participation aux AG

Les conditions de participation aux Assemblées générales sont fixées à l'article 27 des statuts.

7. Modalité de détermination

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont établis selon les standards du Groupe.

8. Rémunération versée aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2018 par l'ensemble des mandataires sociaux de Vivo Energy CI en fonction au 31 décembre 2018 s'élevait à 565 187 625 FCFA. Le montant global net des indemnités de fonctions allouées au conseil d'Administration par l'Assemblée générale tenue le 19 Avril 2018 a été de 13 200 000 FCFA net d'IRVM ; aucun administrateur n'a reçu d'avantage en nature.

Le Président du Conseil d'Administration et Les dirigeants de Vivo Energy CI ne perçoivent pas de jetons de présence pour leur participation aux travaux du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration

Abidjan, le 27 juin 2019

A l'attention de L'Assemblée Générale Ordinaire du 27/06/2019

Objet : Registre des titres nominatifs des actionnaires

En application des dispositions des Articles 746.1 et 746.2 de l'Acte Uniforme révisé de l'OHADA, nous avons l'honneur de vous déclarer par la présente que le registre des titres nominatifs des actionnaires de Vivo Energy Côte d'Ivoire est régulièrement tenu par l'intermédiaire en bourse BICIBOURSE.

Cette déclaration a été faite pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

- 2.1 – L'environnement socio-économique
- 2.2 – Evolution des Cours de Vivo Energy CI sur l'année 2018
- 2.3 - Les performances en matière d'Hygiène, Sécurité, Sûreté,
Et de Protection de l'Environnement (HSSE)
- 2.4 - Les activités Ventes
- 2.5 - Les résultats financiers
- 2.6 - Proposition d'affectation du résultat
- 2.7 - Rendement de l'Action Vivo Energy CI

2.1. Environnement socio-économique de l'exercice 2018

2.1.1 Situation générale

L'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine, les tensions macroéconomiques en Argentine et en Turquie, les perturbations du secteur automobile en Allemagne, le durcissement de la politique du crédit en Chine et le resserrement des conditions financières, conjugués à la normalisation de la politique monétaire dans les plus grands pays avancés, ont contribué à un fléchissement marqué de l'expansion mondiale, surtout au deuxième semestre de 2018. La croissance mondiale, qui a culminé à près de 4 % en 2017, a fléchi à 3,6 % en 2018.

Au premier semestre de 2018, la croissance mondiale a perdu une partie de l'élan vigoureux observé au second semestre de l'an dernier, et l'expansion est devenue moins synchronisée à l'échelle internationale.

Dans certains grands pays avancés, l'activité a fléchi plus que prévu après avoir été vigoureuse l'an dernier. Un ralentissement de la croissance des exportations a contribué notablement au ralentissement dans la zone euro. La hausse des prix de l'énergie a pesé sur la demande dans les pays importateurs d'énergie, tandis que quelques pays ont souffert aussi de l'incertitude politique ou de grèves.

Le groupe des pays émergents et des pays en développement a quant à lui enregistré une croissance plus ou moins similaire à celle observée en 2017. Une croissance portée par une reprise de l'économie indienne tirée par la demande intérieure après que l'expansion ait atteint son niveau le plus bas depuis quatre ans en 2017, et par la hausse des prix du pétrole qui a accéléré la croissance parmi les pays exportateurs de carburants d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient.

Il est prévu un ralentissement de la croissance mondiale à court terme, puis suivra une modeste accélération.

Au-delà de 2020, la croissance mondiale devrait se stabiliser aux environs de 3,6 % à moyen terme, portée par l'augmentation de la taille relative d'économies telles que celles de la Chine et de l'Inde, qui devraient enregistrer une croissance vigoureuse par rapport aux pays avancés et aux pays émergents où la croissance est plus lente (même si la croissance chinoise finira par décélérer). Comme indiqué dans des éditions précédentes des PEM, la croissance molle de la productivité du travail et le ralentissement de l'augmentation de la main-d'œuvre, du fait du vieillissement de la population, freineront la croissance dans les pays avancés sur l'horizon de projection.

Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance devrait se stabiliser légèrement au-dessous de 5 %, mais avec des variations selon les régions et les pays.¹

Au plan national, les perspectives économiques pour les deux à trois prochaines années restent bonnes et, le taux de croissance du PIB devrait se maintenir autour de 7 % en 2019. Cela permet d'envisager le maintien d'une inflation modérée et la maîtrise des finances publiques grâce à des politiques budgétaires et monétaires prudentes, ainsi qu'à la poursuite de réformes destinées à améliorer le climat des affaires et à promouvoir un usage efficace des partenariats public-privé.

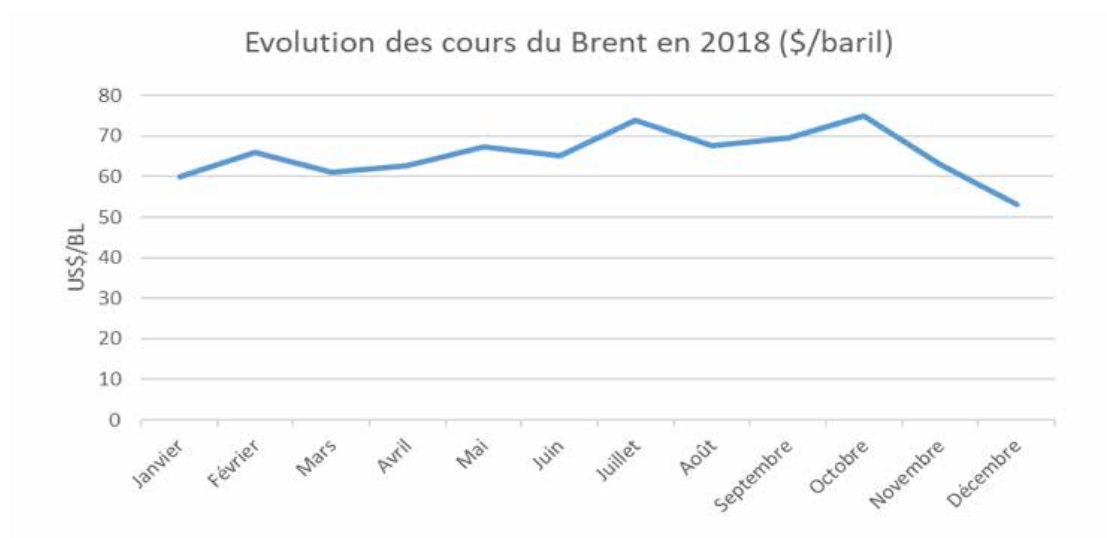
¹ Fonds Monétaire International (FMI) : Perspectives de l'économie mondiale
(Source : <http://www.imf.org/external/ns/l/oe/cs.aspx?id=3>)

L'économie ivoirienne reste toutefois, vulnérable à des risques externes tels que les fluctuations des cours des produits agricoles et extractifs, les conditions climatiques, les risques sécuritaires mondiaux et régionaux ainsi qu'un resserrement des marchés financiers régionaux et internationaux.²

La Côte d'Ivoire figure parmi les 10 pays les plus réformateurs du classement 2018, effectué par le Doing Business de la Banque mondiale, avec l'Afghanistan, Djibouti, la Chine, l'Azerbaïdjan, l'Inde, le Togo, le Kenya, la Turquie et le Rwanda du fait des nombreuses réformes initiées à divers niveaux pour améliorer le climat des affaires. Ces décisions stratégiques touchent notamment les domaines de la création d'entreprise (simplification du processus), du pays des taxes et de l'obtention de crédit.³

2.1.2 Environnement pétrolier

Au niveau international, le prix du baril de pétrole de la mer du Nord (Brent) en dollars a continué de monter jusqu'à fin septembre 2018 (75\$) puis à baisser pour atteindre 53\$ en décembre 2018.⁴



Au plan national, La production moyenne de pétrole brut en 2018 a été d'environ 34.000 barils par jour et la production moyenne de gaz naturel a été d'environ 216 millions de pieds cube par jour. Dans le cadre de la réalisation de la vision du gouvernement qui est de positionner la cote d'ivoire au rang des nations émergentes, le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et du développement des Energies Renouvelables a pour missions de proposer et de mettre en œuvre

² Situation économique et financière de la Côte d'Ivoire

(Source : <http://www.banquemonddiale.org/fr/country/cotedivoire/overview>)

³ Rapport Doing Business 2019

(Sources: http://français.doingbusiness.org/content/damdoingBusiness/media/Annual-Reports/English/DB2019-report_web-version.pdf)

⁴ Analyse des prix du baril

Source : <http://prixdubaril.com/>)

la stratégie nationale de développement industrielle, de dynamiser le secteur privé et de développer le secteur minier et pétrolier.

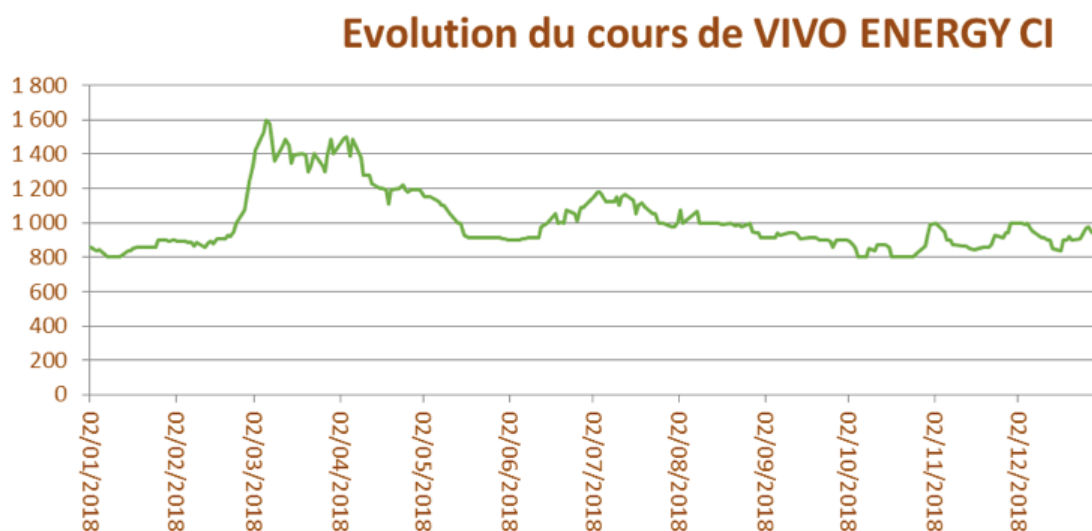
Forte de son ambition de devenir l'entreprise d'énergie la plus respectée du marché, Vivo Energy Côte d'Ivoire a continué sa croissance par l'acquisition de 11 nouveaux sites sur l'année 2018, confirmant son ambition de se positionner comme des Leaders sur le marché du Réseau en Côte d'Ivoire avec une part de marché de 34% sur le Réseau et 29% sur le marché total (Réseau et Consommateurs).⁵

Dans l'ensemble, les ventes de produits pétroliers du Groupement des Professionnels du Pétrole (GPP) se sont accrues de 8% par rapport à l'année précédente.

2.2. Le titre de Vivo Energy CI sur 2018 à la BRVM

Il faut noter une baisse générale des titres sur le marché de la BRVM (-29.72%) en 2018 tandis que le titre de Vivo Energy Côte d'Ivoire a clôturé à 945 FCFA au 31 décembre 2018 contre 900 FCFA au 31 décembre 2017, passant ainsi la valeur Boursière de la société à cinquante-neuf milliard cinq cent trente-cinq millions FCFA (59.535.000.000 FCFA) contre cinquante-six milliard sept cents millions FCFA (56.700.000.000 FCFA), soit une hausse (5%).

Le cours moyen de l'action VIVO ENERGY Côte d'Ivoire (VECI) sur l'année 2018 était de 1.013 FCFA. Le plus haut a été enregistré les 06 mars et 04 avril 2018 à 1.600 FCFA et le cours le plus bas a été observé le 10 janvier 2018 à 775 FCFA.



La volumétrie totale du titre Vivo Energy Côte d'Ivoire a progressé de 60% passant de 367.197 titres transigés en 2017 à 589.117 titres transigés en 2018 tirée par la situation financière saine de Vivo Energy Côte d'Ivoire.

⁵ Source : Statistiques GPP au 31 décembre 2018

2.3. Nos performances en matière d'Hygiène, Sécurité, Sûreté et de Protection d l'Environnement (HSSE)

Indicateurs clés de Performance	Valeurs 2017	Valeurs 2018	Commentaires (Année 2018)
Nombre de jours travaillés sans accident de travail avec Arrêt de travail (Goal Zero Days)	365	365	365 jours travaillés en 2018 sans accident avec arrêt de travail
Cas d'incident avec décès (Employés, Contractants)	0	0	
Déversement de produits hydrocarbures avec pollution environnementale localisée	0	0	
Cas de maladie professionnelle (Employés, Contractants)	0	0	
Cas d'incident avec arrêt de travail (Employés, Contractants)	0	0	
Cas d'Accidents de la circulation	0	0	
Cas de Braquages en stations-service	0	0	Aucun Braquage ni cambriolage opérationnel enregistré en 2018

2.4. Les activités de vente

2.4.1. Volumes Marché et Vivo Energy Côte d'Ivoire

L'évolution des ventes sur le marché du Groupement des Professionnels du Pétrole (GPP), qui ne prend pas en compte les Indépendants, se présente comme suit, au 31 décembre 2018, comparativement à l'exercice précédent :

SEGMENTS D'ACTIVITES	MARCHÉ(*)			VIVO ENERGY(*)			
	Volumes 2018 000 M3 / TM	Volumes 2017 000 M3 / TM	Variation * '18-17 (%)	Volumes 2018 000 M3 / TM	Volumes 2017 000 M3 / TM	Variation * '18-17 (%)	PDM 2018 (%)
RESEAU	1 360.1	1 272.3	7%	458.9	453.9	1%	34%
S/ Total Réseau	1 360.1	1 272.3	7%	458.9	453.9	1%	34%
ENTREPRISES	442.9	364.0	22%	77.7	59.9	30%	18%
AVIATION	198.1	221.9	-11%	100.4	112.6	-11%	51%
BUTANE	242.6	215.8	12%	24.6	18.8	31%	10%
S/ Total Consommateur	883.7	801.7	10%	202.7	191.3	6%	23%
TOTAL	2 243.8	2 073.9	8%	661.6	645.1	3%	29%

(*): Basé sur les statistiques GPP au 31 décembre 2018/2017

La croissance du marché GPP des produits pétroliers au cours de l'exercice 2018 a été de 8% comparativement à l'exercice précédent, cette augmentation s'explique par la stabilité du système économique et la progression des secteurs Gaz et Entreprise.

Le marché du Réseau a été tiré par l'accroissement du parc auto et le transfert de sites d'indépendants vers le réseau GPP induisant une croissance de 7% par rapport à l'année précédente.

Quant au marché Consommateur, la croissance enregistrée au 31 décembre 2018 s'établit à 10% par rapport à l'exercice précédent et est tirée par les secteurs du Gaz et de l'Entreprise.

Concernant notre société, le Réseau croît moins vite que le marché (+1%) tout comme au niveau du segment Consommateur où note une croissance de 6%.

2.4.2. L'analyse des ventes de Vivo Energy CI par secteur d'activités

• Segment Réseau

La croissance du segment de 1% s'explique par la décision de réduire notre exposition crédit en contractant de nouveaux gérants et en nous séparant de ceux qui ne performant pas à hauteur de nos attentes.

• Segment Entreprise

Les volumes réalisés sur ce segment sont en hausse de 30% comparativement à l'année 2017 grâce à la conversion de nouveaux prospects dans notre portefeuille clients.

• Segment Aviation

On note une baisse de 11%, par rapport à l'exercice précédent, identique à celle du marché. En effet, plusieurs compagnies aériennes internationales ont orienté l'avitaillement de leurs aéronefs sur les escales d'autres pays, à cause des prix d'achat de Jet relativement plus élevés sur l'escale d'Abidjan.

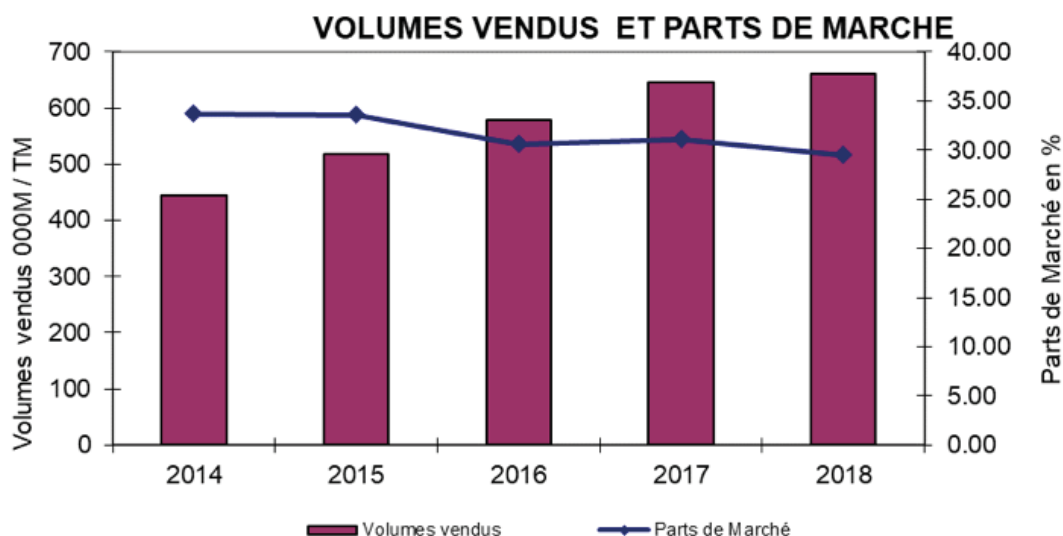
• Segment Butane

Vivo Energy est entré sur le marché du Gaz Ivoirien en mars 2015 avec le retour de la marque Shell. Depuis lors, les volumes ne cessent de croître ; ceux-ci- sont en hausse de 31% par rapport à 2017, là où le marché croît à hauteur de 12%.

2.4.3. Parts de marché et Evolution des volumes vendus par VIVO ENERGY CI

Les parts de marché de VIVO ENERGY CI ont évolué comme suit sur l'exercice 2018 :

- Sur le marché Réseau, elle baisse de 2 points et s'établit à 34% au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017.
- Sur le marché Consommateur, elle passe de 24% au 31 décembre 2017 à 23% au 31 décembre 2018. Soit une baisse de 1 point.



2.5 Résultats Financiers au 31 décembre 2018

2.5.1 Compte de résultats en millions de FCFA (MFCFA)

Rubriques	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Var % (2018 / 2017)
			%
	MFCFA	MFCFA	
VOLUMES 000 M3/TM	645	662	3%
CHIFFRE D'AFFAIRES	311 414	347 717	12%
MARGE BRUTE AVANT TRANSPORT	42 052	42 600	1%
Subvention d'exploitation et autres produits	3 206	5 141	60%
Transports	(11 160)	(11 366)	2%
Charges d'exploitation	(26 660)	(28 475)	7%
Dotation aux amortissements	(3 726)	(3 947)	6%
Provisions (+/-)	3 883	4 090	5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 594	8 041	6%
Charges financières sur spots et découverts	(550)	(415)	-25%
Autres charges et revenus financiers	(117)	(84)	-29%
Charges hors activités ordinaires	(215)	(29)	-86%
Profits hors activités ordinaires	311	32	-90%
RESULTAT AVANT IMPOT	7 022	7 545	7%
Impôts	(2 017)	(2 156)	7%
RESULTAT APRES IMPOT	5 005	5 389	8%

2.5.2 Revue analytique du Compte de résultats

2.5.2.1 Le chiffre d'affaires :

Au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires de la société enregistre une hausse de 12% pour s'établir à FCFA 347.717 millions contre FCFA 311.414 millions l'exercice précédent.

Cette évolution du chiffre d'affaire s'explique par la hausse des volumes (+13%) combinée à la hausse des prix de vente des carburants à la pompe sur la période (7% en moyenne) et du développement des activités de diversification (Voir tableau ci-dessous).

Rubriques (Convenience Retailing)	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation 2018/2017	Variation (%)
Loyers boutiques et stations-services	187	263	-76	-29%
Commissions boutiques et lavages	2 397	1 815	583	32%
Rémunération gestion SIFAL/MSTT	174	196	-22	-11%
Peines et soins sur tickets carburants	288	268	20	7%
Divers autres produits	2	7	-5	-68%
Total	3 048	2 548	500	20%

2.5.2.2 La Marge Brute avant transport :

Au 31 décembre 2018, la marge brute avant transport est en progression de 1% par rapport à l'exercice précédent due essentiellement à l'augmentation des volumes de vente.

2.5.2.3 La subvention d'exploitation et les autres produits :

Ils enregistrent une augmentation de 60% pour s'établir à FCFA 5.141 millions au 31 décembre 2018 contre FCFA 3.206 millions l'exercice précédent. Cette progression s'explique par la hausse des subventions d'exploitations reçue sur les ventes de bouteilles de gaz (effet volume combiné à la hausse du montant au kg) :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation 2018/2017	Variation (%)
Subvention d'exploitation Butane	4 832	2 834	1 998	71%
Reprise de provision sur stocks	8	27	-19	-72%
Reprises de provision sur clients	301	345	-44	-13%
Total	5 141	3 206	1 935	60%

2.5.2.4 Frais de Transport :

Ils enregistrent une augmentation de 2% pour s'établir à FCFA 11.366 millions au 31 décembre 2018 contre FCFA 11.160 millions l'exercice précédent en raison de l'augmentation des volumes vendus (+3%).

2.5.2.5 Les frais de fonctionnement :

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 7% et s'établissent à FCFA 28.475 millions contre FCFA 26.660 millions pour l'exercice précédent.

Cette augmentation, s'explique essentiellement par la hausse des Services Extérieurs de 9%, passant de FCFA 17.735 millions à 19.347 FCFA millions, qui s'explique par l'impact des volumes sur les frais de passage dépôt, les frais d'entretien et de gardiennage des stations, les frais de télécommunication, l'augmentation des charges locatives liées aux nouvelles acquisitions de stations-services et l'augmentation des charges de personnel temporaire des stations-services liée au renouvellement des portefeuille de gérants.

2.5.2.6 Les amortissements :

Les charges d'amortissements enregistrent une augmentation de 6% au 31 décembre 2018 comparativement à l'année précédente. Cette croissance est l'effet des nouvelles acquisitions.

2.5.2.7 Autres produits / reprises sur provisions :

Cette rubrique enregistre une hausse de FCFA 207 millions (soit +5%) en passant de FCFA 3.883 millions au 31 décembre 2017 à FCFA 4.090 millions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018 répartis comme suit :

Rubriques	Exercice 2018	Exercice 2017
Transfert de charges des employés régionaux et panafricains	596	592
Transfert de charges du Pool MSTT	3 428	3 176
Reprise de provisions pour risques		402
Autres reprises de provisions pour risques et charges	0	0
Reprise de provision pour dépréciation de stocks		0
Dotation aux provisions pour risques et charges	66	(288)
TOTAL (en millions CFA)	4 090	3 883

2.5.2.8 Le résultat d'exploitation :

Au 31 décembre 2018, le résultat d'exploitation de notre société est un bénéfice qui s'établit à FCFA 8.041 millions contre 7.594 millions l'année précédente.

Cette croissance (+6% par rapport à l'année précédente) s'explique par l'effet combiné de la hausse de notre marge brute (effet volume) et des subventions d'exploitations.

2.5.2.9 Les charges financières sur spots et découverts bancaires :

Les charges financières ont enregistré une baisse de 25% et s'établissent FCFA 415 millions à fin décembre 2018 contre FCFA 550 millions en 2017 et s'explique par la baisse des dettes bancaires.

2.5.2.10 Les Autres charges et revenus financiers

Ils enregistrent une perte nette de change de 84 millions au 31 décembre 2018 contre un gain net de 117 millions au 31 décembre 2017.

2.5.2.11 Le Résultat Hors Activités Ordinaires (HAO)

Le résultat net hors activités ordinaires (HAO) est un gain de FCFA 3 millions au 31 décembre 2018 contre un gain de FCFA 96 millions au 31 décembre 2017 lié principalement à la cessions d'immobilisations devenues obsolescentes.

2.5.2.12 Le Résultat Net Après Impôt

Au 31 décembre 2018, le résultat net après impôt est un bénéfice de 5.389 millions contre FCFA 5.005 millions l'exercice précédent soit une hausse de 8% par rapport à 2017.

2.5.3 Bilan en millions de FCFA (en MFCFA)

	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Var %
ACTIF			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	5 194	5 194	0%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	34 636	35 348	2%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	135	184	36%
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 874	9 822	11%
ACTIFS IMMOBILISES	48 839	50 548	3%
STOCKS	6 931	4 815	-31%
CREANCES CLIENTS	15 909	16 850	6%
AUTRES ACTIFS CIRCULANTS	14 264	15 872	11%
ACTIFS CIRCULANTS	37 104	37 537	1%
TRESORERIE ACTIF	6 386	12 044	89%
TOTAL ACTIF	92 328	100 129	9%
CAPITAL SOCIAL	3 150	3 150	0%
PRIME D'EMISSION	8 802	8 802	0%
RESERVES	630	630	0%
REPORT	6 872	8 876	29%
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 005	5 389	8%
CAPITAUX PROPRES	24 458	26 848	10%
PROVISIONS REGLEMENTEES	500	500	0%
FONDS ACTIONNAIRES	24 959	27 348	10%
EMPRUNTS	(13)	2 781	-20889%
AUTRES FONDS LT	8 539	9 889	16%
CAPITAUX PERMANENTS	33 485	40 017	20%
DETTES FOURNISSEURS	32 830	26 161	-20%
AUTRES PASSIFS CIRCULANTS	20 910	16 689	-20%
DETTES D'EXPLOITATION	53 740	42 850	-20%
ENDETTEMENT BANCAIRE	5 103	17 262	238%
TOTAL PASSIF	92 328	100 129	9%

2.5.3.1 ACTIF

A. Immobilisations incorporelles nettes

Les immobilisations incorporelles restent stables sur l'exercice 2018 et s'établissent à FCFA 5.194 millions.

B. Immobilisations corporelles nettes

Les immobilisations corporelles enregistrent une hausse de 2% pour s'établir à FCFA 35.348 millions au 31 décembre 2018 contre FCFA 34.636 millions l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique notamment par :

- Les investissements réalisés sur notre Réseau de stations-service avec notamment l'acquisition de 11 nouvelles stations.
- Les investissements réalisés dans le cadre des projets CR
- L'acquisition de nouvelles bouteilles de gaz

C. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'établissent à FCFA 184 millions au 31 décembre 2018 soit une hausse de 36% comparé à celles de l'exercice précédent (FCFA 135 millions). Cette progression est liée à la prise de participation dans le capital de BAOBAB ENERGY à hauteur de FCFA 75 millions, représentant 50% dudit capital.

D. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières enregistrent une hausse de 11% au 31 décembre 2018 et s'établissent à FCFA 9.822 millions contre FCFA 8.874 millions l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par la hausse du niveau des avances de loyers sur les baux des stations-services.

E. Stocks

Au 31 décembre 2018, les stocks enregistrent une baisse de 31% comparativement à l'exercice précédent pour s'établir à FCFA 4.815 millions contre FCFA 6.931 millions l'exercice précédent. Cette situation s'explique notamment par la hausse du niveau d'activité, notamment de la hausse des ventes sur la période.

F. Autres actifs circulants

Les autres actifs enregistrent une hausse de 11% et passent de 14.264 millions au 31 décembre 2017 de FCFA à 15.872 millions FCFA au 31 décembre 2018. Cela s'explique par une hausse de la subvention Gaz due à la croissance de l'activité.

2.5.3.2 PASSIF

A. Emprunts

Vivo a contracté un prêt de F CFA 3 millions auprès de la BICICI en août 2018 pour une durée de 4 ans.

B. Autres fonds à long terme

Les autres fonds à long terme ont connu une hausse de 16% pour s'établir à FCFA 9.889 millions à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2018 contre FCFA 8.539 millions l'exercice précédent. Cette évolution est liée à la hausse des consignations LPG qui entraîne par ricochet la hausse des dépôts et cautionnements.

C. Dettes fournisseurs

La baisse des encours fournisseurs (-20%), soit FCFA 26.161 millions en 2018 contre FCFA 32.830 millions en 2017 est due à la baisse des dettes d'exploitation.

D. Autres passifs circulants

La baisse de -20% enregistrée sur les autres passifs circulants, soit FCFA 16.689 millions en 2018 contre FCFA 20.910 millions au cours du précédent exercice s'explique essentiellement par la compensation entre la TVA collectée et la TVA déductible.

2.5.4 Plan de financement en millions de FCFA (MFCFA)

Rubrique	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Variation
FCFA	2014	2015	2016	2017	2018	2018/ 2017
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	4 487	5 670	7 788	8 832	9 337	6%
DIVIDENDES	(901)	(1 650)	(2 331)	(2 331)	(3 000)	29%
EMPRUNTS	(3 604)	(39)	451	526	3 935	648%
INVESTISSEMENTS TOTAL	(8 026)	(6 271)	(6 445)	(6 008)	(5 478)	-9%
VARIATION FONDS DE ROULEMENT	11 000	(8 434)	5 998	5 378	(11 295)	-310%
CASH SURPLUS (DEFICIT)	2 956	(10 723)	5 460	6 396	(6 501)	-202%
TRESORERIE NETTE OUVERTURE	(2 807)	149	(10 574)	(5 114)	1 282	-125%
TRESORERIE NETTE CLOTURE	149	(10 574)	(5 114)	1 282	(5 219)	-507%
TOTAL	2 956	(10 723)	5 460	6 396	(6 501)	-202%

A. Marge Brute d'Autofinancement

La capacité d'autofinancement de notre société a augmenté de 6% et passe à 9.337 millions au 31 décembre 2018 contre 8.832 millions l'année précédente et qui s'explique par la bonne performance en termes de volume et de marge et de la quasi-stabilité des marges unitaires d'exploitation.

B. Endettement bancaire

VECI a contracté un prêt de F CFA 3 millions auprès de la BICICI en août 2018 pour une durée de 4 ans.

C. Fonds de roulement

La variation des fonds de roulement s'explique essentiellement par la baisse des dettes circulantes au cours de l'exercice 2018.

2.5.5 Tableau d'investissements en millions de FCFA (MFCFA)

Les investissements en immobilisations corporelles au 31 décembre 2018 s'établissent à FCFA 5.478 millions et sont en hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent.

Cela s'explique essentiellement par la diminution des investissements dans le cadre de nos activités de Convenience Retailing et du nombre de nouvelles stations-services, sans pour autant ralentir le développement de ce segment combiné à l'acquisition de nouvelles bouteilles de GAZ Butane afin de soutenir notre croissance dans ce secteur.

Le détail des investissements s'analyse comme suit en millions de FCFA :

SEGMENT	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation 2018 / 2017
RESEAU	3 962	3 948	5 431	4 095	3 162	-23%
OPERATIONS	436	344	352	416	150	-64%
BUTANE		824	0	0	1 918	
COMMERCIAL	350	436	672	346	195	-44%
ADMINISTRATION	203	227	74	168	53	-68%
TOTAL	4 951	5 779	6 529	5 024	5 478	9%

2.6 Proposition d'Affectation du Résultat

- Le bénéfice de l'exercice s'élève à FCFA 5.389.160.095
- Le compte de report à nouveau avant affectation du résultat de l'exercice présente un solde de FCFA 8.876.390.735
- La Réserve légale s'établit à FCFA 630.000.000 à la limite statutaire de 20%.

Le Conseil propose d'affecter les résultats de l'exercice selon le détail ci-dessous

Rubriques		Montant en FCFA
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2018		5.389.160.095
Report à nouveau		8.876.390.735
TOTAL A AFFECTER	(a)	14.265.550.830
		=====
Dotation à la réserve légale		0
Dotation de dividende	(b)	(4.500.000.000)
Affectation en Report à Nouveau	(c)	(9.765.550.830)
TOTAL REPARTI (d) =(a) + (b) + (c)		0
		=====

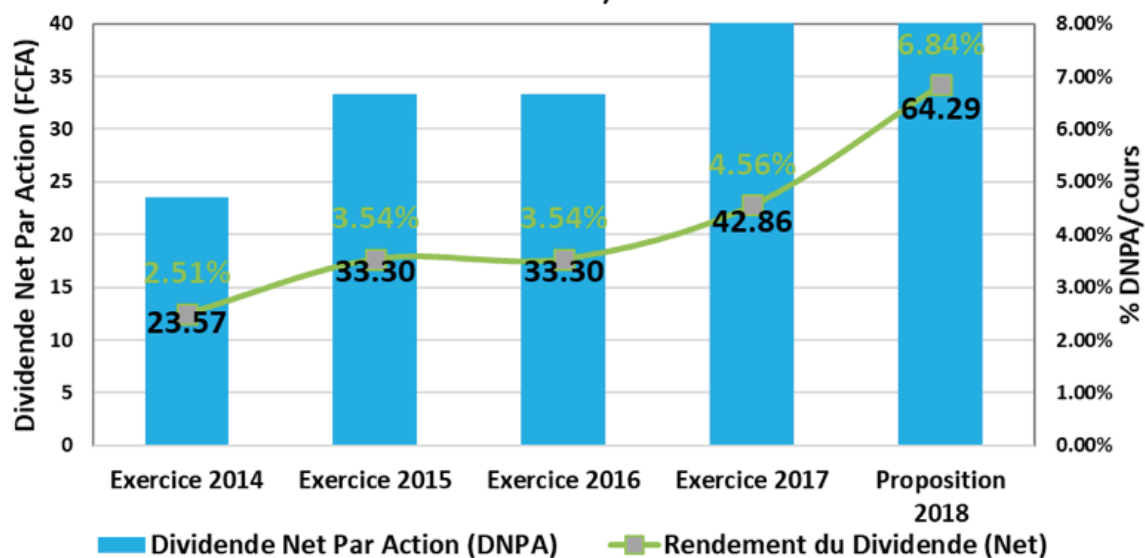
Au regard de ce qui précède, nous proposons l'affectation en dividende de Quatre Milliard Cinq Cent Millions de francs CFA soit un montant de 71 FCFA brut par action et un Report à Nouveau de Neuf Milliard Sept Cent Soixante Cinq Million Cinq Cent Cinquante Mille et Huit Cent Trente francs CFA.

Cette proposition sera soumise au vote à venir des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

2.7 Rendement de l'Action Vivo Energy CI

Rendement des Dividendes Net*

*Par rapport au cours référence BOC du 28/05/2019 = 940 FCFA (Source: BRVM)





Shell FuelSave

Carburants Économiques



RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018



AUDIREC

VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)

Vivo Energy Cote d'Ivoire
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires
VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE
15 B.P. 378 Abidjan 15

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable de l'OHADA révisé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

Vivo Energy Cote d'Ivoire
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2018

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 39 aux états financiers annuels relative à l'entrée en vigueur de l'Acte uniforme de l'OHADA révisé relatif au droit comptable et à l'information financière et du Système Comptable qui lui est annexé (ensemble désigné "SYSCOHADA révisé"), depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'application de ce nouveau référentiel pour la préparation des comptes comparatifs au 31 décembre 2017 n'a pas eu d'impact significatif sur les capitaux propres approuvés au titre de cet exercice.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires figurant au compte de résultat de VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE au 31 décembre 2018 est de F.CFA 348 milliards. Il résulte d'un nombre élevé de transactions de faible montant, dont la comptabilisation est fortement dépendante des traitements automatisés.

Une erreur matérielle dans la comptabilisation du chiffre d'affaires et la détermination de la marge brute impacteraient de façon significative le résultat.

Travaux d'audit effectués

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- Nous avons pris connaissance, puis testé les contrôles clés visant à prévenir les erreurs, ainsi que les fraudes dans la constatation du revenu ;
 - Nous avons mis en œuvre des procédures d'évaluation des contrôles généraux informatiques et des contrôles automatisés intégrés dans le progiciel de gestion comptable (JDE) ;
 - Nous avons procédé au recalcul des marges de ventes mensuelles que nous avons rapprochées de la structure des prix de vente des produits pétroliers fixés par le gouvernement ;
 - Nous avons retracé sur une base d'échantillonnage les transactions de ventes aux pièces justificatives correspondantes ;
 - Nous avons effectué une revue analytique détaillée du chiffre d'affaires ;
-

2. Dépréciation des créances

Les créances représentent un poste important du total du bilan de VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE. Au 31 décembre 2018, les créances brutes s'élevaient à F.CFA 23,1 milliards sur lesquelles une provision pour dépréciation de F.CFA 6,3 milliards a été enregistrée, conduisant ainsi à un solde net de F.CFA 16,9 milliards. Ce montant représente 16,8% du total de l'actif.

La base de détermination de la provision pour créances douteuses est résumée ci-dessous :

Les membres du comité crédit de la société font usage de jugement pour déterminer quand et pour quel montant constituer une provision pour créances douteuses. Ils appliquent la politique interne de détermination de la provision pour créances douteuses et peuvent par rapport à des circonstances particulières, faire enregistrer davantage de provision afin de refléter dans les comptes, la valeur de réalisation estimée de l'actif en souffrance.

Compte tenu de l'importance de ces estimations, des jugements à porter ainsi que du volume des créances-clients, l'audit de la provision pour dépréciation des créances est considéré comme un point clé de l'audit.

Travaux d'audit effectués

Les diligences suivantes ont été mises en œuvre pour le contrôle de la correcte évaluation de la provision pour créances douteuses de la société au 31 décembre 2018 :

- Nous avons effectué des tests de dépréciation des créances clients sur la base de la politique interne de détermination de la provision pour créances douteuses, des hypothèses et autres considérations dont les membres du comité crédit ont tenu compte ;
- Nous avons revu et testé l'efficacité des contrôles clés destinés à identifier les créances en souffrance ;
- Nous avons examiné les garanties disponibles ainsi que leur validité et la capacité de l'entreprise à les réaliser à court ou moyen terme ;
- Nous avons testé les contrôles sur le traitement des données dans le système ainsi que la fiabilité des calculs de la provision ;
- Nous avons revu le processus de rapprochement des comptes ainsi que celui d'approbation des provisions déterminées par le comité crédit ;
- Nous avons revu les procès-verbaux du comité crédit de même que l'application adéquate des décisions y figurant dans la comptabilisation des provisions ;
- Nous avons testé un échantillon de créances (y compris celles qui n'ont pas été identifiées par le comité crédit comme étant en souffrance) pour déterminer indépendamment si des cas de dépréciation de créances n'existaient pas et si l'identification de créances se faisait dans un délai raisonnable.

Information relative à l'entrée en vigueur des normes IFRS à compter du 1er janvier 2019

Nous vous informons que les normes internationales d'informations financières (normes IFRS) sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2019, pour les entités dont les titres sont inscrits à une bourse de valeurs et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne.

Les états financiers annuels produits selon les normes IFRS seront destinés exclusivement au marché financier.

Selon les modalités de la première année d'application, les entités assujetties doivent établir des comptes pro-forma au titre de l'exercice 2018, afin de garantir la comparabilité des données produites avec les états financiers au 31 décembre 2019 établis selon les normes IFRS.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

Vivo Energy Cote d'Ivoire
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers
Exercice clos le 31 décembre 2018

II- Vérifications et informations spécifiques

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier,

dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

En application des dispositions de l'article 746 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous signalons que la société, eu égard à la contrainte matérielle pesant sur les sociétés cotées, n'a pas été en mesure de mettre à notre disposition le registre de ses titres nominatifs tenu conformément aux dispositions dudit article. Par conséquent, nous n'avons pas procédé aux contrôles relatifs audit registre prescrits par l'article 746-2 de l'acte susvisé.

Par ailleurs, le comité d'audit, dont la mise en place est prévu par l'article 829-1 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'OHADA, n'avait pas été créé à la date du présent rapport.

Abidjan, 20 juin 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Madeleine Tanoé
Associée

AUDIREC



Mohamed Palenfo
Associé

**ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438
ET SUIVANTS DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT
DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)

Immeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

Boulevard Latrille
Deux-Plateaux
11 BP. 36 BP. Abidjan 11

Aux Actionnaires
VIVO ENERGY COTE D'IVOIRE
15 B.P. 378 Abidjan 15
Côte d'Ivoire

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 ET SUIVANTS
DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE
(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018)**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, qui stipulent que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints ou actionnaires détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint ou un actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société, est indirectement intéressé ou dans lesquelles, il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou un directeur général ou un directeur général adjoint ou actionnaire détenant une participation supérieure ou égale à dix pour cent (10%) du capital de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE

Nous avons été avisé de la signature d'une nouvelle convention visée aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE conclue au cours de l'exercice 2018.

a. Convention de prêt entre VIVO ENERGY Côte d'Ivoire et BAOBAB ENERGY Côte d'Ivoire

Contractant : BAOBAB ENERGY Côte d'Ivoire

Administrateur concerné : Monsieur Mohamed CHAABOUNI

Nature et modalités

Une convention de prêt a été signée le 17 octobre 2018 entre la société VIVO ENERGY Côte d'Ivoire et la société BAOBAB ENERGY Côte d'Ivoire. Cette convention a pour objet, le prêt d'une somme de F.CFA 2 000 millions à BAOBAB ENERGY Côte d'Ivoire par VIVO ENERGY Côte d'Ivoire, portant intérêt à 6.5% par an.

Cette convention a donné lieu à la facturation d'intérêts s'élevant à F.CFA 22 millions hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2. CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Nous avons été informés que l'exécution des anciennes conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs s'est poursuivie durant l'exercice 2018.

Ces conventions sont les suivantes :

a. Convention d'utilisation de la marque Shell conclue avec Shell Brands International AG (SBI)

Contractant : SBI

Administrateur concerné : Monsieur LE GOFF Bernard pour le compte de l'actionnaire VIVO ENERGY Holding BV.

Nature et modalités

La convention en place depuis le 29 février 2012 a été amendée le 23 mars 2017 afin de redéfinir le mode de calcul des redevances. Ces dernières consistent à compter du 1er janvier 2017 en un montant fixe de USD 3 365 000 payable en quatre versements trimestriels.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la redevance versée et comptabilisée en charge au titre de cette convention s'élève à F.CFA 2 096 millions hors taxes.

b. Convention de prestation de service conclue avec Shell et Vivo Lubrifiant Côte d'Ivoire (SVL CI)

Contractant : SVL CI

Administrateur concerné : Monsieur LE GOFF Bernard pour le compte de l'actionnaire VIVO ENERGY Holding BV.

Nature et modalités

Une convention a été signée entre la société Shell and Vivo Lubrifiant Côte d'Ivoire (SVL) et VIVO ENERGY Côte d'Ivoire. Cette convention vise à la mise à disposition de SVL CI des services généraux et facilités de VIVO ENERGY Côte d'Ivoire et la fourniture d'une assistance technique au profit de SVL CI en matière de direction et de gestion.

Cette convention a donné lieu à la facturation de "frais de service" s'élevant à F.CFA 26 millions hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

c. Convention d'assistance technique en matière de gestion et d'exploitation opérationnelle conclue avec Vivo Energy Africa Services Sarl (VEAS)

Contractant : Vivo Energy Africa Services Sarl (VEAS)

Administrateur concerné : Monsieur LE GOFF Bernard pour le compte de l'actionnaire VIVO ENERGY Holding BV.

Nature et modalités

Une convention d'assistance technique en matière de gestion et d'exploitation opérationnelle effectuée par Vivo Energy Africa Services Sarl (VEAS) au profit de VIVO ENERGY Côte d'Ivoire a été conclue le 1^{er} janvier 2014. Cette convention, a pour objet de définir l'encadrement des opérations et services conjoints ou coordonnés dans les domaines suivants (liste non limitative) :

- marketing ;
- gestion du personnel et juridique ;
- finance et administration ;
- assistance informatique ;
- approvisionnement, logistique, sécurité et entretien.

La charge globale comptabilisée au titre de cette convention dans les états financiers au 31 décembre 2018 s'établit à F.CFA 3 408 millions hors taxes.

d. Convention d'assistance technique conclue avec SIFAL

Contractant : SIFAL (Société Ivoirienne de Fabrication de Lubrifiants)

Administrateur concerné : Monsieur OUATTARA Ben Hassan

Nature et modalités

Une convention d'assistance technique en matière de gestion et de prestation de services généraux VIVO ENERGY Côte d'Ivoire au profit de SIFAL a été conclue le 11 juin 1997.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE
(Exercice clos le 31 décembre 2018)

La charge globale comptabilisée au titre de cette convention dans les états financiers au 31 décembre 2018 s'établit à F.CFA 81 millions hors taxes.

3. REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ALLOUEES AUX ADMINISTRATEURS

L'article 432 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique de l'OHADA soumet également les rémunérations exceptionnelles allouées aux administrateurs, à la même procédure de contrôle et d'approbation que celle prévue aux articles 438 à 448 du même acte.

Le Conseil d'Administration de la société ne nous a avisé d'aucune rémunération exceptionnelle allouée à ses membres pour les missions et mandats qui leur sont confiés, ou d'autorisation des remboursements de frais de voyage, de déplacements et de dépenses engagées dans l'intérêt de la société au titre de l'exercice 2018.

Abidjan, le 20 juin 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers

Cabinet AUDIREC



Madeleine Tanoé
Associée



Mohamed Palenfo
Associé

PROJETS DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 approuve les documents tels qu'ils sont présentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), après avoir entendu lecture des rapports général et spécial présentés par les Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés conventions incluses.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à un bénéfice de FCFA 5.389.160.095 de la manière suivante :

Rubriques		Montant en FCFA
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2018		5.389.160.095
Report à nouveau		8.876.390.735
TOTAL A AFFECTER	(a)	14.265.550.830
		=====
Dotation à la réserve légale		0
Dotation de dividende	(b)	(4.500.000.000)
Affectation en Report à Nouveau	(c)	(9.765.550.830)
TOTAL REPARTI (d) =(a) + (b) + (c)		0
		=====

Au regard de ce qui précède, nous proposons l'affectation en dividende de Quatre Milliard Cinq Cent Millions de francs CFA soit un montant de 71 FCFA brut par action et un Report à Nouveau de Neuf Milliard Sept Cent Soixante Cinq Million Cinq Cent Cinquante Mille et Huit Cent Trente francs CFA.

Quatrième résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) ratifie le renouvellement du mandat d'administrateur de :

- Monsieur **KEBE Arnaud**
- Madame **COULIBALY** épouse **DIAKITE Dohopieri Siramane Mariam**

Dont les mandats sont arrivés à terme le 31 décembre 2018, pour une durée de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation de :

- Monsieur **CHAABOUNI Mohamed** en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur OUATTARA Ben Hassan à compter du 1^{er} janvier 2019, pour la durée restant à courir de son mandat, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer au 31 décembre 2020.
- Monsieur **KONAN-YAHAUT Franck** en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Bernard Le Goff à compter du 1^{er} février 2019, pour la durée restant à courir de son mandat, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clôturer au 31 décembre 2020

Cinquième résolution :

En application des dispositions de l'article 21 des statuts, l'AGO fixe à FCFA 13.200.000 net d'IRVM, le montant de l'indemnité de fonction à répartir entre les Administrateurs pour leur participation aux travaux du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour accomplir toutes les formalités



VIVO ENERGY CÔTE D'IVOIRE
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au Capital de F CFA 3 150 000 000
Siège social : Zone Industrielle de Vridi
15 B.P 378 Abidjan 15

 Vivo Energy Côte d'Ivoire

 VivoEnergyCi

 Vivoenergyci

2018

